

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AMBERT LIVRADOIS FOREZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TOME 1

063-200002574-20230110-2023_01_T1-DE
Reçu le 11/01/2023

SEANCE DU 10 JANVIER 2023

DELIBERATION 2023-01 T1

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion Site CCI – 1^{ER} étage – Place de l'Hôtel de Ville - AMBERT le 10 JANVIER 2023 à 17 h 30 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du 04 JANVIER 2023.

Nombre d'administrateurs du CIAS en exercice : 17

Quorum atteint : 10/17

Présents : Huguette BARRIER ; Jean BERNARD ; Marc CUSSAC ; Ingrid DEFOSSE-DUCHENE ; Sylvie DEMATHIEU ; Véronique FAUCHER ; Daniel FORESTIER ; Alain MOLIMARD ; Michel PRAS ; Noël VOLTA ;

Excusés : Mireille FONLUPT ; Jean-Paul LEBON ; Valérie PRUNIER ; Simon RODIER ; Philippe TARDIVAUD ;

Secrétaire de séance : Sylvie DEMATHIEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Après avoir entendu le rapport de M. le Président,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil d'administration décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

La liste est la suivante :

Président : Daniel FORESTIER

MMES et MM, membres titulaires : Marc CUSSAC (élu) ; Véronique FAUCHER (élue) ; Valérie PRUNIER (élue) ; Philippe TARDIVAUD (nommé) ; Noël VOLTA (nommé)

MMES et MM, membres suppléants : Jean BERNARD (nommé) ; Ingrid DEFOSSE (élue) ; Sylvie DEMATHIEU (élue) ; Alain MOLIMARD (élu) ; Michel PRAS (nommé)

Il a été procédé au vote sans scrutin secret sur décision de l'assemblée délibérante « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ».

Les résultats sont les suivants :

AR Prefecture
MMES et MM, membres titulaires : Marc CUSSAC (élu) ; Véronique FAUCHER (élue) ; Valérie PRUNIER (élue) ;
Philippe TARDIVAUD (nommé) ; Noël VOLTA (nommé)
MMES et MM, membres suppléants : Jean BERNARD (nommé) ; Ingrid DEFOSSÉ (élue) ; Sylvie DEMAHIEU (élue) ;
Alain MOLIMARD (élu) ; Michel PRAS (nommé)

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration approuve l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) cités ci-dessus.

Fait à Ambert, le 10 janvier 2023

Le Président

Daniel FORESTIER



Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en application des dispositions de l'Article L.2131-1 du CGCT et de l'Article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le : 01/03/2023